



## Compte rendu du Conseil Municipal

### Séance du 1 Juillet 2025

L' an 2025 et le 1 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M HENNEBELLE Dominique Maire

**Présents** : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, Mme BEDU Marcelle, Mme BARISELLE Vanessa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BACRO Marie-Françoise à M. HUGOO Olivier, M. LECOCQ Olivier à M. HENNEBELLE Dominique

Absent(s) : M. BELLAMY-FERAND Patrick, Mme BRAHIM Myriam, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Procuration : 2

**Date de la convocation** : Mardi 17 juin 2025

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune  
le : 02/07/2025

Et publication ou notification  
du : 02/07/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. TOROK Gilbert

### SOMMAIRE

- 1) **Compte Rendu Réunion du Conseil Municipal du 7 Avril 2025**  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2025

- 2) **Décision Modificative n° 1**  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Sur rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, vote comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune :

## DEPENSES

## RECETTES

Désignation	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 681 dotations aux amortissements	300			
<b>Chapitre 042 Opérations d'ordre</b>	<b>300</b>			
R 6419 remboursement sur salaire			300	
<b>Chapitre 013 Atténuations de charges</b>			<b>300</b>	
<b>TOTAL Section de fonctionnement</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>0</b>
D 10226 Taxe d'Aménagement	8 700			
<b>Chapitre 10 Dotation fonds divers</b>	<b>8 700</b>			
R 4912 dépréciations des comptes des redevables			300	
<b>Chapitre 040 Opérations d'ordre</b>			<b>300</b>	
D 2131 constructions bâtiments publics	1 940			
D 2152 Installations de voirie	7 760			
R 203 Frais d'études			9 700	
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>	<b>9 700</b>		<b>9 700</b>	
D 2051 concessions et droits similaires	300			
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	<b>300</b>			
D 2152 Installation de voirie		65 700		
D 2182 Matériel de transport	37 000			
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>37 000</b>	<b>65 700</b>		
D 231 Immobilisations en cours	20 000			
<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>	<b>20 000</b>			
<b>Total Investissement dépenses</b>	<b>75 700</b>	<b>65 700</b>	<b>10 000</b>	

3) **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des registres**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les communes peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour la restauration de leurs registres (Registre des Délibérations, Registre des Arrêtés...).

Le taux de la subvention est estimé à 30% du montant TTC ; un devis a été établi par la RELIURE du LIMOUSIN pour un montant total de 17 064 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5 119.20 € (17 064 € TTC x30%).

4) **Tracteur FORD 1569YR62 - Vente et sortie d'inventaire**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de vendre le tracteur FORD immatriculé 1569YR62 au profit de Monsieur David LALLAIN domicilié à ANNEQUIN 43 rue Désiré Sénéchal qui reprend le tracteur en l'état au prix de 2 000 € (deux mille euros)

5) **Déclassement du domaine public communal de 2 parcelles sises 92 route Nationale**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE le déclassement des parcelles AI Dp1 pour 2 m2 et AI Dp2 pour 8 m2 sis au 92 route nationale du domaine public communal de sorte que ces parcelles soient intégrées dans le domaine privé communal.

6) **Cession à la SIA de 2 parcelles**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire informe son conseil lors d'une réunion avec les services de la SIGH qu'il avait été constaté un problème d'empiètement du domaine public. En effet, lors de la construction de l'immeuble sis au 92 rue Nationale, cadastré AI 237 par le Logement Rural à l'époque, aujourd'hui la SIGH il avait été accordé la construction de l'immeuble sur le chemin piétonnier, reliant la rue Nationale à la rue Verte avec le maintien et la continuité de ce piétonnier sous le bâtiment.

Il a été convenu avec la SIGH de régulariser la propriété des parties d'appartement au-dessus du porche. La SIGH a missionné un géomètre afin de définir les emprises à céder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à céder les 2 parcelles AI Dp1 pour 2 m2 et AI Dp2 pour 8 m2 sis au 92 route nationale et signer tous les documents relatifs à cette cession.

7) **Arrêt Projet du SCOT de l'Artois**

*Rapporteur : Monsieur Daniel PAWLACZYK*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet SCOT arrêté par la CABBALR.

8) **Convention de partenariat pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale**

*Rapporteur : Marie-Noëlle COUPET*

Il est présenté à l'assemblée la convention de partenariat entre le Département du Pas de Calais et la Commune de Saily-Labourse pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale. Après prise de connaissance des engagements des deux parties et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

9) Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de terrains communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite ajouter à la convention de mise à disposition entre EDEN 62 et la Commune de Sailly-Labourse signée en 2022 des terrains inscrits à la matrice cadastrale sous le numéro section AB 20 pour partie et représente une superficie d'environ 0.2 ha.

Afin d'intégrer ces terrains il est nécessaire d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

10) Tarifs Ecole de Musique à compter du 1er septembre 2025

Rapporteur : Madame Sylvie KUBINOWSKI

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de de fixer comme suit les tarifs à compter du 1er septembre 2025 :

Formation musicale/niveau	Temps de cours/semaine	Tarif/an Sailygeois	Tarif/an extérieurs
<ul style="list-style-type: none"><li>• Eveil (à partir de 5 ans/GS)</li><li>• Débutant 1 adultes</li></ul>	1h	40€	60€
Autres classes de FM	1h15	50€	75€
<b>Cours instrumental (par cours dispensé)</b>	30 minutes	55€	80€
	45 minutes	70€	100€
<b>Orchestre des jeunes</b>	45 minutes	35€	50€
<b>Ensemble de cuivres</b>	45 minutes	35€	50€
<b>Atelier guitare</b>	45 minutes	35€	50€
<b>Atelier chant-musique actuelle</b>	1h	40€	60€

- Cours de formation initiale dispensés sous couvert d'un nombre suffisant d'élèves inscrits par classe. Le cas échéant, les cours seront regroupés.
- Possibilité de prêt d'instrument la 1<sup>ère</sup> année dans la limite des stocks.
- Frais d'examens offerts

11) Admission en créances éteintes de titres de recettes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pour l'année 2025, le comptable a adressé un total de 343 € à admettre en créances éteintes pour 2 titres (2021/46 - 2020/277) et un article de rôle 2019/5-28. Le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** l'admission en créances éteintes telle que reprise ci-dessus.

12) Admissions en non-valeur  
*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Nicolas DEFOORT Trésorier Municipal présente au conseil municipal plusieurs admissions en non-valeur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'émettre en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 426.20 €.

13) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- a) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 5 concernant le marché public Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant n° 1 d'un montant de – 304.38 € TTC €. Le montant total du marché était de 104 723.16 € TTC, il sera donc de 104 418.78 € TTC.
- b) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 8 concernant le marché public Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant n° 1 d'un montant de – 2 672.94 € TTC €. Le montant total du marché était de 57 953.82 € TTC, il sera donc de 55 280.88 € TTC.
- c) La commune confie l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la construction d'une salle de sport à SAS VERDI CONSEIL à WASQUEHAL pour un prix forfaitaire de 24 840 € TTC.
- d) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 4 concernant le marché public Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant n° 5 d'un montant de 1 188.43 € TTC €. Le montant total du marché était de 83 742.10 € TTC, il sera donc de 84 930.53 € TTC.
- e) Monsieur Jean-Baptiste DUBRULLE, avocat a été désigné afin de représenter la commune dans le litige qui l'oppose avec FREE MOBILE, un dossier mémoire a été rédigé. Dans le cadre de ces missions, Monsieur DUBRULLE sollicite le règlement au titre d'honoraires et frais pour un montant de 360 € TTC.
- f) La commune a établi un devis complémentaire pour le lot 4 concernant le marché public Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire et a signé un avenant n° 4 d'un montant de 2 701.40 € TTC €. Le montant total du marché était de 81 040.70 € TTC, il sera donc de 83 742.10 € TTC.

Séance levée à : 18 h 55

En mairie, le 02/07/2025  
Le Maire  
Dominique HENNEBELLE

